



Oiseaux-Nature

La scierie d'Avin
88220 XERTIGNY

Publication : Le Troglo, la revue qui aime la vie

Tél : 03 29 30 16 23 Mél : oiseauxnature@free.fr www.association-oiseaux-nature.com

Objet : appel au représentant de l'Etat

le 2 août 2019

à Monsieur le Préfet des Vosges

Monsieur le Préfet,

Le département des Vosges est en train de subir une crise majeure concernant la biodiversité. Le conseil d'administration d'Oiseaux-Nature, lors de sa dernière réunion, dresse un constat terrible : la mortalité en forêt est massive et touche de plein fouet les régions Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté, l'état de nos rivières est dramatique, les milieux de la campagne ouverte sont déserts, la vie sauvage se meurt à grande vitesse.

Les quelques averses qui sont tombées çà et là sont tout à fait insuffisantes pour compenser le déficit de pluviométrie.

Certes nous vous en remercions d'avoir pris quelques mesures pour économiser l'eau, ainsi que concernant la pollution de l'air.

Cependant celles-ci sont insuffisantes et paraissent bien dérisoires.

L'eau qui est la base de la vie, permet de faire vivre les végétaux chlorophylliens. Ces derniers, producteurs de matière carbonée sont à la base des chaînes alimentaires. Toutes les autres formes de vie se nourrissent en cascade de la matière produite. Or actuellement, sans eau, c'est la famine, visible partout.

Qu'a-t-il été fait à ce jour ? Est-il envisagé quelque chose par les pouvoirs publics pour préserver notre patrimoine commun en matière de biodiversité. Nous souhaitons que vous nous informiez à ce sujet.

En attendant, nous avons l'honneur de vous demander de préparer la mise en œuvre de l'Article R424-3 du code de l'environnement : « *En cas de calamité, incendie, inondation, gel prolongé, susceptible de provoquer ou de favoriser la destruction du gibier, le préfet peut, pour tout ou partie du département, suspendre l'exercice de la chasse soit à tout gibier, soit à certaines espèces de gibier* ».

- 1) Pour la chasse des bécassines qui commence le 3 août
- 2) Pour la chasse des 16 espèces de canards et des 13 espèces de limicoles (dépendants de ce qui reste des zones humides) et qui commence de façon anticipée le 21 août
- 3) Pour la chasse des cailles qui commence le 31 août
- 4) pour la chasse des autres espèces d'oiseaux le 15 septembre.

De même, nous vous demandons de suspendre dès maintenant l'exercice de la pêche dans tous les endroits où le déficit en eau est criant.

Dans un autre domaine, nous vous serions reconnaissants de bien vouloir suggérer aux communes de privilégier la préservation de la flore sauvage plutôt que le maintien de massifs de fleurs exogènes, ceci pour une cohérence tant économique qu'écologique.

Nous ferons le point en AG à la mi-octobre où nous ne manquerons pas de faire part de votre réponse à nos adhérents.

Dans l'attente, nous vous prions de croire, Monsieur le Préfet, à l'expression de nos respectueuses salutations.

Les 3 vice-présidents : Catherine BERNARDIN, Vincent ETIENNE, Patrick MAISON.

